

# ASSEMBLEE NATIONALE

5 juillet 2005

---

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 606

présenté par  
MM. Biessy, Chassaigne, Daniel Paul  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRES L'ARTICLE 50 TER, insérer l'article suivant :**

« La dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 212-4 *bis* du code du travail est supprimée. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La disposition incriminée étant contraire aux principes de la charte sociale européenne ratifiée par la France, il importe de la supprimer.